



Konk Ar Lab

Le FabLab de la Baie

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION "Konk Ar Lab"

1. Objet de ce règlement

Le présent règlement intérieur s'applique à toute activité effectuée dans le cadre de l'association **Konk Ar Lab**, déclarée au JO le 18/03/2017 avec le numéro RNA : W294007013 et le numéro SIREN : 829 721 869 00016.

Ce règlement a pour objet de :

- Définir les différentes activités de l'association
- Clarifier les droits et les devoirs de chacun au sein de l'association et apporter des détails de fonctionnement non précisés dans les statuts, tels que le montant des cotisations annuelles.
- Donner une charte d'utilisation et de sécurité pour toute personne de passage dans les locaux de l'association.

Un exemplaire de ce règlement est à disposition dans les locaux. Il est aussi disponible sur le site web www.konkarlab.bzh.

Ce règlement peut être modifié à tout moment par le Conseil d'Administration après approbation de plus de la moitié des voix du CA.

2. KonkArLab est un « FabLab »

Un FabLab est un LABORatoire de FABrication où toute personne, quel que soit son niveau de connaissance, peut venir expérimenter, apprendre ou fabriquer par elle-même tous types d'objets (prototype technique, meuble, objet artistique ou design, objet interactif, etc...). Pour cela chaque membre peut venir utiliser les différentes machines de **Konk Ar Lab**, apprendre des autres membres ou participer aux différents projets collectifs.

Au sein de **Konk Ar Lab**, la formation s'appuie sur des projets et l'apprentissage par les pairs. Il est fortement conseillé de prendre part à la capitalisation des connaissances et à l'instruction des autres utilisateurs.

3. L'adhésion : droits et devoirs

La comptabilité de l'association se fait du 1er janvier au 31 décembre. Toutefois, les activités se dérouleront en général de septembre à juin.

Toute adhésion à l'association est valable pour l'année civile en cours. Si une première adhésion se fait à partir de juillet, elle sera valable également pour l'année suivante. Les appels à cotisation se feront donc en fin d'année civile pour l'année suivante.

Pour devenir adhérent, il faut remplir les conditions suivantes :

- Être majeur ou avoir une décharge signée par les responsables légaux pour les mineurs
- Avoir une assurance de Responsabilité Civile
- Prendre connaissance du présent règlement intérieur et s'engager à le respecter
- Payer sa cotisation annuelle de :
 - o 10 € minimum pour un particulier dans le cas général.
 - o 50 € minimum pour une structure
- L'adhésion donne à tous les adhérents les droits suivants :
 - o Accès aux temps libres (Open Labs)
 - o Participation aux ateliers
 - o Participation aux formations proposées par **Konk Ar Lab** (payantes)
- En revanche l'adhésion ne donne pas les droits suivants :
 - o Se servir librement dans les stocks de matières
 - o Entreposer sa production personnelle
 - o Vendre pour un profit personnel les objets fabriqués pendant les ateliers ou « Open Labs »

Un programme de partenariat ou de sponsoring sera mis en place auprès des entreprises.

Règles relatives aux matériels et machines :

Il est interdit de :

- Installer des logiciels sur les ordinateurs de **Konk Ar Lab**
- Supprimer des fichiers sur les disques durs ou modifier la configuration du matériel.
- Emporter hors des locaux les matériels et revues mis à la disposition.
- Copier, pirater des logiciels ou autres fichiers protégés par un Copyright.
- Faire de la contrefaçon d'objets ou créer des objets pouvant nuire à autrui en impression 3D. Ceux-ci doivent être réalisés et diffusés en conformité avec les lois en vigueur sur la protection industrielle et intellectuelle.

Les adhérents sont responsables des conséquences de l'utilisation des impressions 3D qu'ils réalisent et emportent avec eux.

Les téléchargements de fichiers sont autorisés. Cependant, ils doivent être effectués en conformité avec les lois en vigueur et ne pas porter atteinte aux bonnes mœurs, ne pas comporter de message politique ni faire l'apologie d'idéologie contraire aux principes laïcs et républicains de notre pays.

Ils seront transférés sur un support personnel après leur téléchargement afin de ne pas encombrer le PC et supprimés du PC.

Règles relatives aux locaux :

Il est interdit de :

- Fumer dans le local.
- Manger ou boire à proximité des matériels (PC, imprimantes, etc...).
- Venir accompagné d'animaux à l'exception des animaux d'aide aux personnes handicapées.
- Hors événements initié par **Konk Ar Lab** ou un partenaire, il est strictement interdit de consommer de l'alcool dans les locaux.

Les adhérents doivent prendre soin du local et du matériel mis à leur disposition, signaler tout dysfonctionnement. En cas de panne d'une machine, poser une pancarte sur celle-ci et noter l'anomalie constatée.

A la fin de chaque séance, il est impératif d'arrêter toutes les machines (ordinateurs, imprimantes, scanner, ...).

Les espaces utilisés doivent être laissés propres, les déchets de faibles volumes doivent être déposés dans les corbeilles. Si leur volume est important, ils doivent être emportés pour être éliminés par celui qui les a générés.

Les adhérents seront tenus pour responsables de toute dégradation accidentelle d'un équipement de **Konk Ar Lab**.

4. Les activités

Par défaut, tout participant aux activités doit être adhérent de **Konk Ar Lab**.

Le « Open Lab »

Les **Open Lab** se dérouleront les jeudis de 18h à 21h

- Accès de façon régulière aux adhérents de + de 16 ans et aux enfants de - de 16 ans s'ils sont accompagnés par un adulte.
- Accès de façon occasionnelle aux non adhérents, afin de leur permettre de découvrir les activités de l'association.
- Découverte et accès au petit matériel (outillage à main)

NOTA : Aucun consommable n'est inclus mais il est possible d'en acheter auprès de **Konk Ar Lab** (vérifier la disponibilité avant)

L'Open Lab est un moment basé sur le partage des connaissances, durant lequel chaque adhérent, quel que soit son niveau de connaissances et ses moyens, peut réaliser ses projets.

Les ateliers et formations

Le prix des ateliers comprend la matière, le temps machine et la formation par un animateur de **Konk Ar Lab** ou structure partenaire, sauf cas particulier.

Les tarifs et le contenu de chaque atelier seront communiqués via le site web de **Konk Ar Lab**.

Le temps prototypage : prix / temps machine

Ouvert sur réservation, et selon les plannings des activités

- Ouvert uniquement aux adhérents sous la responsabilité d'un membre responsable et formé aux machines qu'il utilisera.
- Accès payant aux machines

NOTA : Aucun consommable n'est inclus mais il est possible d'acheter de la matière par notre intermédiaire. Le temps prototypage offre la possibilité de louer pour un usage privé et/ou commercial nos différentes machines et de bénéficier d'une formation individuelle. Il est ouvert aux particuliers comme aux entreprises.

5. Code de bonne conduite dans les locaux

Le responsable :

Les activités sont systématiquement encadrées par un à deux responsables à qui il convient de se référer dès son arrivée. Les responsables peuvent à tout moment exclure une personne de l'atelier pour comportement irrespectueux et/ou dangereux. Ils peuvent également en cas de problème grave interrompre l'atelier.

L'atelier et les machines :

Il est nécessaire de :

- Remettre les outils à leur place lorsqu'on a fini de les utiliser.
- Rendre les machines opérationnelles après utilisation (ex: dépoussiérer la machine).
- Nettoyer l'atelier : ranger les outils et passer un coup de balai ou l'aspirateur.
- Ne pas entreposer sa production.
- Signaler tout problème constaté sur une machine à un responsable.

Les matériaux :

Les matières ont un coût, il est formellement interdit de se servir seul. Il faut **toujours** demander l'accord du responsable avant d'utiliser un matériau dans une machine.

Une grille tarifaire sera proposée ultérieurement.

6. Niveau de qualification

Pour chaque machine, il existe 2 niveaux de qualification nécessaires pour pouvoir utiliser une machine.

- **Niveau Usager :**
L'utilisateur possède le bagage minimum pour se servir de la machine. Par contre, dès qu'il rencontre un problème ou un cas pour lequel il n'a pas été formé, il doit immédiatement en référer à un expert ou cesser d'utiliser la machine.
- **Niveau Expert :**
L'utilisateur connaît parfaitement la machine. Il est capable d'en assurer la maintenance ainsi que les formations des personnes désirant obtenir le niveau usager ou expert.

Les qualifications s'obtiennent par cooptation et après accord du conseil d'administration.

7. Sécurité

Sécurité des personnes

Konk Ar Lab met à disposition de ses adhérents des gants de protection ainsi que des masques anti poussières ainsi que des lunettes de protection. Si ces éléments ne sont pas disponibles sur le poste de travail, chaque adhérent devra les demander à l'animateur.

En cas de blessure lors de l'utilisation d'un équipement de **Konk Ar Lab**, l'adhérent a l'obligation d'informer l'animateur présent, afin de consigner l'incident dans le registre.

RISQUE D'INCENDIE

Cf. : arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique

En cas d'incendie ou d'exercice d'évacuation, l'alarme est donnée le plus rapidement possible : il est obligatoire de faire évacuer les personnes des locaux, et de les accompagner dehors.

Consignes à respecter en cas de danger imminent :

- Prévenir les pompiers en composant le 18 (leur indiquer votre localisation, et numéro de téléphone)
- Quitter le bâtiment en fermant derrière soi portes (sans les verrouiller) et fenêtres
- Rejoindre le parking à l'extérieur, y rester jusqu'à autorisation expresse donnée par le service de sécurité de regagner le bâtiment.
